

Paris, le 9 octobre 2015 n°123 /H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur l'insertion à six mois des sortants d'un contrat de professionnalisation

Type d'opportunité : renouvellement (arrivée à terme de l'avis d'opportunité)

Périodicité : enquête annuelle (tous les mois aux sortants du mois m-6, au cours de la première

semaine du mois m+1)

Demandeur : Direction de l'Animation de la Recherche, des études et des statistiques (Dares)

Au cours de sa réunion du 25 septembre 2015 « Emploi, Qualification et Revenus du Travail » a examiné le projet d'enquête sur l'insertion à six mois des sortants d'un contrat de professionnalisation.

Le projet de réaliser cette enquête annuelle est une réponse aux demandes des cabinets ministériels de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), des corps d'inspection (Cour des comptes, Inspection générale des affaires sociales), des organismes d'expertise tels que les conseils d'orientation de l'emploi et d'analyse stratégique et des partenaires sociaux de la Commission européenne.

Le système de gestion informatisé des contrats de professionnalisation alimentés par les organismes collecteurs agréés dispose d'information individuelle relative à la nature des contrats, aux bénéficiaires, employeurs, et informations concernant le motif et date de rupture de contrat. Cependant aucune information n'est disponible annuellement sur le devenir professionnel des bénéficiaires à l'issue du contrat, ni à un niveau régional de manière homogène dans l'ensemble des régions.

Le principal objectif de l'enquête est d'obtenir une information régulière sur le devenir des bénéficiaires six mois après leur sortie du dispositif, de calculer ainsi leur taux d'insertion dans l'emploi et dans l'emploi durable, de calculer un certain nombre d'indicateurs des programmes annuels de performances, des rapports annuels de performance et des budgets opérationnels de programme dans le cadre de la LOLF¹. Elle permet également des comparaisons avec d'autres dispositifs d'emplois aidés et à alimenter les statistiques européennes.

Les thèmes principaux abordés portent sur l'emploi (situation actuelle, nature de l'emploi, employeur), le déroulement du contrat, l'appréciation du contrat.

L'enquête couvre la France entière (métropole et DOM), s'appuyant sur l'exploitation de la base de données issue d'Extrapo, système de gestion informatisé des contrats de professionnalisation.

1

¹ Loi organique relative aux lois de finances

Le champ de l'enquête est constitué des sortants d'un contrat de professionnalisation au mois m-6.

L'unité statistique est l'individu ; l'enquête interrogera entre 40 000 et 100 000 sortants sur l'année (selon la précision des résultats souhaités sur des sous-échantillons) soit une moyenne de 8 300 individus par mois (dans le cas d'un tirage de 100 000 sortants).

Le tirage de l'échantillon sera aléatoire et équilibré par région et potentiellement exhaustif sur les bénéficiaires de 26 ans et plus selon la taille de l'échantillon retenue.

La durée du questionnement est évalué à environ 10 minutes.

La collecte débutera début 2016.

Le mode de collecte est un questionnement auto-administré par voie postale et par internet, avec une relance par mail pour les non-répondants, et une relance postale un mois après pour tous les non-répondants.

Un comité de pilotage a été mis en place pour la rédaction du questionnaire initial, cette enquête étant une reconduction d'une enquête existante depuis 2011. Une consultation auprès du Fond paritaire de sécurisation des parcours professionnels, qui a effectué une enquête similaire en 2014, sera organisée.

La Dares assumera à la fois la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. Quant à la collecte, elle sera assurée par un institut de sondage privé sélectionné par la Dares.

Les résultats de l'enquête seront transmis à Eurostat. Ils alimentent également les bilans sur les contrats de professionnalisation publiés annuellement sous forme de Dares Analyses dans les collections de la Dares. Ces résultats sont aussi largement diffusés dans les fichiers régionaux des Services des Études Statistiques Évaluation (Sese) et des Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte). La diffusion des résultats à l'ensemble de ces organismes est prévue annuellement.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année 2016 pour la période allant de 2016 à 2020 inclus.